

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne, 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an, 30 fr.
Six mois, 16
Trois mois, 8
Poste :
Un an, 35 fr.
Six mois, 18
Trois mois, 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ;
A PARIS, Chez DONGRELL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG, Rue Fléchier, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 14 Novembre 1878.

Chronique générale.

Le Comité des droites sénatoriales vient d'adresser son Manifeste à MM. les Délégués. Nous le publierons demain.

Les délégués des droites sénatoriales se sont réunis avant-hier chez M. le comte Daru.

Les trois candidats, choisis par chaque groupe, ont été acceptés sans débats par la réunion.

A l'unanimité, les noms de M. Numa Bagnon, de M. Oscar de Vallée et du comte d'Haussonville ont été adoptés pour la triple candidature de sénateurs inamovibles à l'élection du 15 novembre.

Les représentants des trois groupes, se portant garants de leurs collègues, ont déclaré qu'il n'y aurait aucune défection et qu'il fallait compter sur l'union la plus complète de la majorité conservatrice du Sénat.

Ce premier résultat de l'union des conservateurs est d'un heureux augure pour le succès de la prochaine campagne électorale.

De plus, la majorité sénatoriale, reconstituée, examinera, sans doute, comment, avant même les prochaines élections, elle doit défendre et exercer ses droits, pour maintenir le fonctionnement régulier de la Constitution et pour sauvegarder les intérêts les plus élevés de la Patrie.

(Assemblée nationale.)

Le groupe des intransigeants de la Chambre avait, dans sa dernière réunion, décidé

qu'aussitôt le vote du budget à la Chambre et au Sénat, il déposerait sa proposition tendant à demander le retour des Chambres à Paris. M. Gambetta informé a pu obtenir le renvoi de ce dépôt à la prochaine session de 1879, c'est-à-dire après les élections sénatoriales.

Qu'est-ce qu'on nous dit?... que le suffrage universel pourrait être menacé, et menacé par des républicains, surtout si les électeurs campagnards ne continuaient pas à être sages, c'est-à-dire à voter pour ces mêmes républicains.

Voilà, certes, une mauvaise plaisanterie. Eh bien ! il paraît que non. Des indiscrets prétendent qu'on a examiné, dans certains cercles de la gauche, l'hypothèse où les revirements du suffrage universel obligeraient à bâcler une nouvelle loi du 31 mai.

Deux systèmes seraient en présence pour résoudre le problème : l'un, simple copie du régime belge, consisterait à exiger un cens minimum de 40 à 50 fr., ce qui favoriserait énormément les habitants des villes, boutiquiers, artisans, au détriment des campagnards ; l'autre se résumerait dans l'obligation, pour tout électeur, d'écrire lui-même son bulletin de vote ; on suppose que, par ce moyen, on écarterait beaucoup de « vieillards » dans les campagnes et même pas mal de jeunes paysans.

On lit dans la Correspondance de l'Union parlementaire :

« Si Dieu prête la santé et la vie à M. Jules Simon, bien usé, bien fatigué, assurent ses intimes, l'ex-président du conseil serait, dit-on, appelé à remonter sur la scène.

Il le désire vivement, en tous cas. Selon ses prévisions, le Sénat, rajeuni et vivifié par les prochaines annexions républicaines, jouerait dans la Constitution un rôle prépondérant. La nullité absolue des soldats muets et disciplinés qui obéissent à M. Gambetta dans la Chambre basse pourrait, en effet, à

un certain moment, laisser le pays et l'opinion publique. Le Sénat, il faut le dire, renferme au contraire toutes les notabilités républicaines, grandes et petites ; si, comme il est vraisemblable, de nouvelles recrues viennent se joindre à cet état-major de la République, le rôle du Sénat républicain grandirait sensiblement au détriment de la Chambre basse.

La haine profonde et l'antagonisme constant qui ont séparé jusqu'ici M. Jules Simon et M. Gambetta éclateraient alors et nous commencerions à assister à une lutte qui ne serait pas pour nous sans intérêt ni sans profit.

ORDRE DU JOUR DES GAUCHES SUR LE

16 MAI

Pour remplir un engagement pris vis-à-vis du Maréchal, M. Gambetta a résolu d'enterrer la question de la mise en accusation des hommes du 16 Mai. Dans la dernière réunion plénière qui a eu lieu en l'hôtel de la Chaussée-d'Antin, à l'effet d'approuver cet engagement, quatre membres ont été chargés, par les délégués des différents groupes de la gauche, de rédiger un ordre du jour dont voici les principales bases :

1° Hommage rendu à la France qui, malgré la pression administrative, les violences et les manœuvres de toutes sortes des fonctionnaires du 16 Mai, est restée fidèle à la République ;

2° Déclaration solennelle contre les ministres du 16 Mai, flétris devant l'opinion et abandonnés par tous ; assurance que toute nouvelle tentative criminelle est désormais impossible, à cause de l'accord indissoluble de tous les pouvoirs publics ;

3° Hommage rendu au Maréchal qui, résistant aux excitations des hommes néfastes, a fait triompher la volonté du pays clairement exprimée dans les élections ;

4° Témoinage de confiance donné au Président, afin d'effacer les dernières traces de nos discordes et de prouver aux conservateurs, par une indulgence bien comprise

et bien ordonnée, que la République signifie clémence et justice....

Ledit ordre du jour sera présenté à la tribune par M. Gambetta lui-même, le jour où la commission d'enquête déposera son rapport général.

Les cercles politiques, dit l'Assemblée nationale, se sont émus du rapport de M. Spuller sur le budget des affaires étrangères, et surtout du passage suivant qui provoque une foule de commentaires :

« Il est absolument impossible d'admettre que le corps diplomatique et consulaire de la France républicaine reste fermé aux hommes qui ont du mérite, des talents, des lumières et du dévouement à mettre au service du gouvernement de la République. Il est encore plus impossible d'accepter que de tels hommes soient, à raison de leur caractère et de leurs opinions franchement favorables à l'ordre établi, repoussés, ajournés, rebutés, découragés par la secrète et sourde opposition des prétendus conservateurs de traditions que personne ne menace dans ce qu'elles ont de nécessaire, de légitime et de respectable. »

On sait que l'optatif qui flatte le plus la vanité des parvenus de la démocratie est de s'emparer des postes diplomatiques et de parader devant les cours étrangères. Seulement, la fréquentation des clubs et des estaminets n'a pas paru jusqu'ici un titre suffisant pour remplir des fonctions qui, outre des talents et des lumières, exigent encore de la tenue, des manières et l'habitude de la bonne compagnie, qualités fort rares chez les frères et amis. Un diplomate n'a pas essentiellement besoin d'être un gentilhomme de race, mais au moins faut-il qu'il soit gentleman dans l'acception du mot anglais. Or, cette distinction de tenue et d'éducation ne s'improvise pas ; elle est l'apanage de la situation sociale, de l'éducation et des traditions de famille acquises par plusieurs générations. L'erreur des

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CALENDRIER DE LA MANSARDE.

NOVEMBRE.

(Suite.)

Le 11, sept heures du soir. — Ce matin, comme j'allais reprendre la rédaction de mon mémorial, j'ai reçu la visite de notre vieux caissier.

Sa vue baisse, sa main commence à trembler, et le travail auquel il suffisait autrefois lui est devenu plus difficile. Je me suis chargé d'une partie de ses écritures, et il venait chercher ce que j'avais achevé. Nous avons causé longuement près du poêle, en prenant une tasse de café que je l'ai forcé d'accepter.

M. Râteau est un homme de sens, qui a beaucoup observé et qui parle peu, ce qui fait qu'il a toujours quelque chose à dire.

En parcourant les états que j'avais dressés pour lui, ses regards tombèrent sur mon mémorial, et il

a bien fallu lui avouer que j'écrivais ainsi chaque jour, pour moi seul, le journal de mes actes et de mes pensées. De proche en proche, j'en suis venu à lui parler de mon rêve de l'autre jour et de mes réflexions sur la liaison qui existait entre les objets visibles et nos sentiments habituels. Il s'est mis à sourire :

— Ah ! vous avez aussi mes superstitions, a-t-il dit doucement. J'ai toujours cru, comme vous, que le gîte faisait connaître le gibier ; il faut seulement pour cela un tact et une expérience sans lesquels on s'expose à bien des jugements téméraires. Pour ma part, je m'en suis rendu coupable en plus d'une occasion ; mais quelquefois aussi j'ai bien préjugé. Je me rappelle surtout une rencontre qui remonte aux premières années de ma jeunesse...

Il s'était arrêté ; je le regardai d'un air qui lui prouva que j'attendais une histoire, et il me la raconta sans difficulté.

A cette époque, il n'était encore que troisième clerc chez un notaire d'Orléans. Le patron l'avait envoyé à Montargis pour différentes affaires, et il devait y reprendre la diligence le soir même, après avoir fait un recouvrement dans un bourg voisin ; mais, arrivé chez le débiteur, on le fit attendre, et lorsqu'il put repartir le jour était déjà tombé.

Craignant de ne pouvoir regagner assez tôt Montargis, il prit une route de traverse qu'on lui indiqua. Par malheur, la brume du soir s'épaississait de

plus en plus, aucune étoile ne brillait dans le ciel ; l'obscurité devint si profonde qu'il perdit son chemin. Il voulut retourner sur ses pas, croisa vingt sentiers, et se trouva enfin complètement égaré.

Après la contrariété de manquer le passage de la diligence vint l'inquiétude sur sa situation. Il était seul, à pied, perdu dans une forêt sans aucun moyen de retrouver sa direction, et porteur d'une somme assez forte dont il avait accepté la responsabilité. Son inexpérience augmentait ses angoisses. L'idée de forêt était liée dans son souvenir à tant d'aventures de vol et d'assassinat, qu'il s'attendait, d'instant en instant, à quelque funeste rencontre.

La position, à vrai dire, n'était point rassurante. Le lieu ne passait point pour sûr, et l'on parlait depuis longtemps de plusieurs maquignons subitement disparus, sans qu'on eût toutefois trouvé aucune trace de crime.

Notre jeune voyageur, le regard plongé dans l'espace et l'oreille au guet, suivait un sentier qu'il supposait devoir le conduire à quelque maison ou à quelque route ; mais les bois succédaient aux bois. Enfin il distingua une lueur éloignée, et au bout d'un quart d'heure il atteignit un chemin de grande communication.

Une maison isolée (celle dont la lumière l'avait attiré) se dressait à peu de distance. Il se dirigeait vers la grande porte de la cour, lorsque le trot d'un cheval lui fit retourner la tête. Un cavalier

venait de paraître au tournant de la route et fut, en un instant, près de lui.

Les premiers mots qu'il adressa au jeune homme lui firent comprendre que c'était le fermier lui-même. Il raconta comment il s'était égaré, et apprit du paysan qu'il suivait la route de Pithiviers. Montargis se trouvait à trois lieues derrière lui.

Le brouillard s'était insensiblement transformé en une brume qui commençait à transpercer le jeune clerc ; il parut s'effrayer de la distance qui lui restait à parcourir, et le cavalier, qui vit son hésitation, lui proposa d'entrer à la ferme.

Celle-ci avait un faux air de forteresse. Enveloppée d'un mur de clôture assez élevé, on ne pouvait l'apercevoir qu'à travers les barreaux d'une grande porte à claire voie soigneusement fermée. Le paysan, qui était descendu de cheval, ne s'en approcha point : tournant à droite, il gagna une autre entrée également close, mais dont il avait la clef.

A peine eut-il franchi le seuil que des aboiements terribles retentirent aux deux extrémités de la cour. Le fermier avertit son hôte de ne rien craindre, et lui montra les chiens enchaînés dans leurs niches ; tous deux étaient d'une grandeur extraordinaire, et tellement féroces que la vue du maître lui-même ne put les apaiser.

A leurs cris, un garçon sortit de la maison et vint prendre le cheval du fermier. Celui-ci l'inter-

républicains, c'est de se figurer qu'on devient homme du monde et de bonne compagnie, comme on devient sous la République préfet ou ministre improvisé. Même dans la grande République des Etats-Unis, le premier venu ne serait pas nommé ambassadeur ou secrétaire d'ambassade. Son représentant actuel parmi nous n'est-il pas un général qui a fourni une carrière brillante à l'armée et dans les affaires politiques ? Quand les républicains en auront fait autant, personne ne leur contestera le droit de représenter leur pays à l'étranger ; mais, jusque-là, qu'ils aient la modestie de convenir que le café Procope n'est pas une école diplomatique.

Un riche négociant du Midi — il possède quatre millions — a offert à M. Paul de Cassagnac 60,000 fr. pour les frais de son élection, ajoutant qu'il l'a d'ailleurs institué son légataire.

Nous lisons dans le *Pays* que M. Paul de Cassagnac, tenant avant tout au concours de tous ses amis, petits et grands, n'a accepté que 500 francs.

On dit que l'évolution subtile de M. de Montalivet, si radicalement converti à la République, a été concertée avec les chefs du parti orléaniste.

M. de Montalivet, qui n'a jamais cessé d'être en relation avec les princes de la branche cadette des Bourbons, ne paraît être qu'une mauvaise recrue pour le parti républicain.

LES SOCIALISTES ET M. DE MARCÈRE.

M. de Marcère a adressé tout récemment à ses préfets des instructions confidentielles. Ces instructions ont été convenues en conseil des ministres, à la suite d'une communication faite par M. Waddington. Notre ambassadeur à Berlin avait eu une conférence avec M. de Bismark au sujet des nombreuses émigrations de socialistes allemands qui, cherchant à se soustraire aux rigueurs de la loi votée par le Reichstag, s'étaient réfugiés en Suisse, en Italie et en France. Il paraît que ces émigrants viennent de préférence demander l'hospitalité à la France républicaine. Le ministre de l'intérieur ordonne aux préfets d'expulser tous les individus qui ne justifieront pas de leurs moyens d'existence.

Ajoutons que le gouvernement italien vient de prendre également des mesures contre les agissements de l'Internationale. Les émigrants allemands avaient choisi Milan pour centre de leur propagande. On a expulsé deux socialistes allemands, un français et deux autrichiens.

M. Jacotin n'est pas seulement sénateur démissionnaire ; il est expatrié. Ses amis l'avaient averti que, sur la demande de M.

rogea sur plusieurs ordres donnés avant son départ, et, s'excusant près de son hôte, il se dirigea vers les étables, afin de s'assurer sans doute s'ils avaient été exécutés.

Resté seul, notre clerc regarda autour de lui. Une lanterne posée à terre par le garçon éclairait la cour d'une pâle lueur. Tout lui parut vide et désert. On ne voyait aucune trace de ce désordre champêtre qui indique la suspension momentanée d'un travail qui doit être bientôt repris : ni charrette oubliée là où les chevaux avaient été dételés, ni gerbes entassées en attendant la *batterie*, ni charrue renversée dans un coin et à demi enfouie sous la luzerne fraîchement coupée. La cour était balayée, les granges fermées au cadenas. Pas une vigne grimpa le long des murs ; partout la pierre, le bois et le fer.

Il releva la lanterne et s'avança jusqu'à l'angle de la maison. Derrière s'étendait une seconde cour où les hurlements d'un troisième chien se firent entendre ; au milieu se dressait un puits recouvert.

Notre voyageur chercha vainement ce petit jardin des fermes, où rampent les potirons bariolés et où quelques ruches bourdonnent sous les haies d'églantiers et de sureaux. La verdure et les fleurs étaient partout absentes. Il n'aperçut même aucune trace de basse-cour ni de pigeonier. L'habitation de son hôte manquait de tout ce qui fait la grâce, le mouvement et la gaieté de la vie des

d'Audiffret-Pasquier, des poursuites allaient être exercées contre lui. M. Jacotin a cru prudent de mettre la Suisse entre le parquet et lui.

M. Darblay, le grand minotier, est décédé dans la nuit de lundi à mardi, à l'âge de 82 ans.

La question de l'Algérie se complique. L'honorable général Chanzy réussira à maintenir le régime actuel ou donnera sa démission de gouverneur, car il ne veut pas être complice de l'établissement d'un régime civil qui serait, d'après lui, la perte de notre plus belle colonie.

M. Gambetta vient de recevoir un échec. Personne n'ignore que l'ex-dictateur a beaucoup de créatures à pourvoir de sinécures. La création d'un ministère des beaux-arts lui ouvrirait un débouché commode. Or, l'Institut, consulté sur ce point par M. Bardoux, a répondu qu'un ministère de ce genre était parfaitement inutile.

Répondant à la *Patrie*, qui avait demandé des nouvelles des fonds provenant de la loterie de l'Exposition, le *National*, en un mouvement qui vise à l'éloquence, s'écrie :

« Le gouvernement républicain n'a pas l'habitude de mettre sa comptabilité sous le boisseau. »

Eh bien, mais... et la comptabilité du 4 Septembre ? Elle est pourtant bien sous le boisseau, celle-là, depuis huit ans : est-ce que le *National* estime qu'elle ne vaut pas la peine qu'on en parle ?

L'EMPRUNT ÉGYPTIEN.

« L'opération de MM. de Rothschild n'est pas une opération de finances comme il peut s'en traiter tous les jours ; c'est un gage de paix pour l'Europe, et d'abord pour, c'est presque l'équivalent d'une alliance entre la France et l'Angleterre. »

C'est le *Journal des Débats* qui parle ainsi, dans un remarquable article ayant pour but de développer et de démontrer la proposition que nous venons de rapporter.

Nous ferons moins bon marché que l'habile journaliste des *Débats* de nos intérêts dits de sentiment, dans les Lieux-Saints, dans le Liban et dans l'Égypte ; mais nous sommes complètement d'accord avec lui pour tout ce qui concerne la nouvelle administration à laquelle l'Égypte vient d'être soumise dans l'intérêt de l'Europe, et dans l'intérêt à elle propre.

Ce sont les *Tablettes d'un Spectateur*, croyons-nous, qui les premières, dans la presse, ont signalé la combinaison qui allait placer sous la tutelle de la France et de l'Angleterre la régénération économique de cette contrée privilégiée entre toutes sur notre

champs.

Le jeune homme pensa que pour donner si peu aux agréments domestiques et au charme des yeux, son hôte devait être bien indifférent, ou bien calculateur, et, préjugant malgré lui par ce qu'il voyait, il se sentit en défiance de son caractère.

Cependant le fermier revint des étables et le fit entrer au logis. (A suivre.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHEVANNES.

LUNDI 18 novembre 1878.

FRA-DIAVOLO

OU L'HOTELLERIE DE TERRACINE
Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique d'Auber.

LA ROSE DE SAINT-FLOUR

Opérette en 1 acte, paroles de Michel Carré, musique d'Offenbach.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

globe. Aussi les *Tablettes* s'associent-elles à ces conclusions du *Journal des Débats* :

« Nous verrons bientôt que cette résolution d'un genre si nouveau aura été salu- taire autant que bien ordonnée, et nul ne peut que s'applaudir d'assister à un spectacle qui attestera ce qu'il y a de force dans l'union pacifique de l'Angleterre et de la France. »

Etranger.

AFFAIRES D'ORIENT. — La France a reçu la dépêche suivante de Londres, 12 novembre :

« Le gouvernement russe a exprimé la ferme résolution du Czar d'exécuter toutes les stipulations du traité de Berlin.

« Lord Salisbury refuse de prendre part à la modération en faveur de la Grèce, proposée par M. Waddington, avant de connaître les objections de la Porte contre le tracé de frontière en question. »

RUSSIE. — Nous lisons dans la correspondance Saint-Chéron :

« Les renseignements de la télégraphie et des journaux sont très-insignifiants en ce qui concerne la situation intérieure de la Russie ; mais les lettres particulières de Pétersbourg abondent en détails, dont chacun constitue un symptôme fort significatif.

« Ainsi, j'apprends aujourd'hui qu'il règne dans toutes les grandes villes de l'empire une agitation dont le gouvernement est singulièrement préoccupé. Par mesure de précaution, Pétersbourg et Moscou sont maintenant divisés en districts militaires, comme était Paris à la veille du mouvement de 1848. Chacun de ces districts ou cercles est placé sous les ordres d'un colonel commandant une fraction de garnison toujours prête à marcher et éclairée par des patrouilles de cosaques, qui font jour et nuit la police des rues. Tous les individus suspects sont arrêtés provisoirement par ces détachements, sauf à être relâchés le lendemain si les justifications fournies paraissent suffisantes.

« Les arrestations effectuées dans la journée du 31 octobre comprénaient une cinquantaine de personnes signalées par la police prussienne. Dans le nombre figurent un général, plusieurs officiers et quatre ouvriers, tous d'origine russe ou allemande. Une enquête est ouverte à leur sujet, et aucun d'eux n'a encore été relâché. »

ITALIE. — On écrit de Rome à la *Défense* :

« La question des études philosophiques dans les écoles catholiques, qui préoccupe si vivement le Saint-Père, toujours désireux de voir les défenseurs de l'Eglise lutter avec succès contre les adversaires de la religion, cette question, dis-je, sera très-probablement traitée dans un document pontifical de la plus haute importance, et qui aura sans doute un grand retentissement. Il serait indiscret d'en dire davantage sur un sujet aussi délicat ; mais on peut affirmer que plusieurs évêques français et étrangers ont été consultés sur cette matière, et, sauf des circonstances imprévues, le document paraîtrait vers la fin de l'année. »

ANGLETERRE. — On écrit de Londres :

« Rien n'égale la fureur des tories à la lecture du *Livre jaune* traduit en anglais. M. Dufaure et M. Waddington ne veulent pas aider les Anglais et leur donner des soldats pour se battre dans l'intérêt de la Grande-Bretagne. Les tories expriment unanimement le regret de voir la République française répudier la politique de l'Empire, et comme les tories sont au pouvoir, il pourrait se faire que la République ait à se repentir d'avoir été forcée de se tenir à l'écart, car, disait le chef des tories, « personne assurément ne la priait de s'installer en France. »

BELGIQUE. — Mardi, à une heure, a eu lieu à Bruxelles l'ouverture solennelle des Chambres par le roi.

Le discours royal constate qu'à aucune autre époque les rapports de la Belgique avec les autres Etats n'ont été empreints, à un plus haut degré, des sentiments d'estime et de confiance réciproques.

Nos arts et nos industries, ajoute le message royal, ont pris une part brillante à l'Exposition universelle de Paris, et ne sont restés étrangers à aucune des branches importantes de l'activité humaine en contribuant, dans la plupart d'entre elles, au progrès de la civilisation.

Abordant la question de l'enseignement, le discours royal s'exprime ainsi :

L'enseignement donné aux frais de l'Etat doit être placé sous la direction et la surveillance exclusives de l'autorité civile ; il aura pour mission d'inspirer aux jeunes générations l'amour et le respect des principes sur lesquels reposent nos libres institutions.

Parlant de l'organisation militaire, le roi constate que l'organisation militaire de la Belgique est restée inachevée. Les gouvernements qui se sont succédé pendant ces dernières années ont tous reconnu la nécessité et l'opportunité de la création d'une réserve nationale.

Le discours dit encore : l'équilibre du budget a cessé d'être assuré, le budget actuel ne se présente guère sous un jour plus favorable ; le Trésor a contracté, en outre, des engagements considérables, il est nécessaire d'y pourvoir.

Le message termine en annonçant que le gouvernement soumettra au Parlement des propositions pour apporter de nouvelles améliorations à la législation électorale.

M. de Bismark traduit en justice.

Le prince de Bismark serait à la veille d'être traduit en justice pour diffamation ; c'est le *Fremdenblatt* qui nous en donne la nouvelle, et voici comment il en fait connaître la cause :

« Dans le livre récemment publié par M. Moritz-Busch se trouvent reproduites certaines assertions assez sévères, qui auraient été émises par le prince de Bismark à l'égard de l'ancien ambassadeur de Prusse à Paris, comte de Goltz.

« La famille de l'ambassadeur défunt s'est trouvée froissée dans son honneur par quelques-unes de ces assertions, et se propose de lui intenter un procès. On peut donc s'attendre à des incidents d'un grand intérêt. »

Il sera curieux de voir le prince de Bismark sur le banc des accusés, et de s'assurer jusqu'à quel point il y a, à Berlin, des juges admettant ce principe du chancelier que « la force prime le droit. »

AUTRICHE. — D'un rapport du ministre de la guerre d'Autriche, il résulte que l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine a déjà coûté à l'armée autrichienne 10,042 morts et 19,900 malades.

ESPAGNE. — Le régicide Oliva a été condamné à la peine de mort par le tribunal de première instance de Madrid, mais cette sentence ne peut être exécutée, d'après les lois en vigueur, qu'après avoir été confirmée par la cour suprême de justice. Le procès est à étudier devant elle.

Chronique militaire.

Le *Moniteur de l'armée* publie le décret suivant qui n'a pas été inséré au *Journal officiel* et qui détermine la nomenclature des fonctions ou emplois civils pouvant faire placer hors cadres les officiers de réserve ou de l'armée territoriale qui en sont revêtus :

« Le Président de la République française.

« Vu la loi du 13 mars 1875, relative à la constitution des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale ;

« Vu le décret du 31 août 1878, portant règlement sur l'état des officiers de l'armée active et de l'armée territoriale, notamment le premier paragraphe de l'article 11...

« Sur le rapport du ministre de la guerre.

« Décrète :

« Art. 1^{er}. — Les fonctions ou emplois civils pouvant faire placer hors cadres les officiers de réserve ou de l'armée territoriale qui en sont revêtus sont les suivants :

« 1^o Les fonctions diplomatiques ou consulaires (ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, secrétaires d'ambassade, attachés d'ambassade, consuls généraux, consuls,

élèves consuls, vice-consuls rétribués, chanceliers, drogman et interprètes commis de chancellerie);

3° Les fonctions administratives spéciales (préfets, sous-préfets, conseillers de préfecture, secrétaires généraux);

3° Les emplois d'officiers du génie attachés, soit au service de la marine, soit à celui des différentes compagnies de chemin de fer.

Art. 2. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

Cent soixante-neuf généraux et assimilés ont demandé leur retraite à la date du 4^e novembre. Avant peu, le cadre de réserve sera ainsi déserté par tous les officiers généraux cessant, par limite d'âge, d'appartenir au service actif.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous lisons dans le *Moniteur de l'Armée* du 11 novembre 1878:

M. Joly, Albert, capitaine de 1^{re} classe à l'état-major du génie, à Nantes, a été désigné pour être employé au ministère de la guerre (bureau du matériel du génie).

M. Joly est un de nos compatriotes.

Plusieurs journaux ont parlé de l'insuffisance de la récolte en céréales pour 1878; cette insuffisance sera facilement comblée par les envois des États-Unis. Depuis un mois, l'Amérique a expédié, tant en Angleterre qu'en France, 6 millions d'hectolitres de blé. Rien que pour la semaine dernière, ces expéditions se sont élevées à 1,600,000 hectolitres. Jamais, à aucune époque, les importations de céréales n'ont atteint chez nous une quantité aussi considérable.

LOTTERIE NATIONALE

La commission de l'Exposition universelle ne délivrant plus de billets de la Loterie nationale, le Trésorier général de Maine-et-Loire ne peut plus, vu le chiffre restreint des billets en dépôt à la Trésorerie, satisfaire aux demandes des dépositaires intermédiaires, mais il tient ceux qui lui restent à la disposition des personnes qui voudront venir les prendre directement à son bureau.

L'EMPOISONNEMENT DE CHAUDRON.

D'après l'*Intérêt public* de Cholet, il y a eu descente de justice à Chaudron. Un individu a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt de Cholet.

LE CRIME DE GIZAY.

On lit dans le *Journal de la Vienne*:

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'une mort violente, causée par la strangulation et présentant toutes les apparences d'un crime, vient d'être constatée dans un petit village de la commune de Gizay, canton de La Villegle-du-Clain (arrondissement de Poitiers).

À la nouvelle de cet événement, la justice s'est transportée aussitôt sur les lieux, accompagnée du docteur Aucher.

La victime est une jeune fille qui était domestique depuis quelque temps seulement dans le village; précédemment elle avait habité la commune de Ligugé, où elle avait été élevée; c'est une enfant naturelle.

Dimanche dernier, elle avait été conduite ses moutons au pacage dans un bois voisin; il était alors 4 heures; on l'avait vue assise à cet endroit, travaillant à un tricot. Vers les 3 heures, des chasseurs, qui passaient par là, avaient aperçu son cadavre qui gisait sur le sol.

La figure était horrible à voir, la langue sortait de la bouche et était fortement serrée par les dents, tout le bas de la figure était tuméfié et présentait un volume extraordinaire. Le sang sortait par les oreilles. Un mouchoir, roulé comme une corde, entourait son cou. Le haut de la poitrine portait les traces de coups violents.

Peu d'instants avant la découverte du cadavre, le chien qui gardait le troupeau avec la victime, était accouru à la ferme en poussant des hurlements inusités, comme pour annoncer le drame qui venait d'avoir lieu.

L'autopsie a été faite par MM. les doc-

teurs Aucher, de Poitiers, et Barot, de Gençais, qui déjà avait examiné le cadavre.

LA FLÈCHE.

L'Événement a reçu mardi, de son correspondant particulier du Mans, les détails suivants sur l'affaire du Prytanée:

« Dimanche a eu lieu une grave scène de désordre dont les suites sont des plus regrettables. Depuis la rentrée, il s'était manifesté déjà des symptômes menaçants d'hostilité entre les deux premières promotions du Prytanée. Les élèves de rhétorique, première année, avaient prétendu soumettre les élèves de seconde année au triste système des *brimades*.

« Ceux-ci ont refusé de se soumettre à cette brutale tradition, et dimanche, à la promenade, les anciens ont attaqué à l'improviste les nouveaux pour les obliger à se soumettre.

« Une rixe des plus sérieuses a eu lieu. Les sous-officiers de service intervinrent et ordonnèrent aux combattants de former les rangs et de rentrer au Prytanée. Ceux-ci refusèrent; mais quelques-uns des nouveaux rentrèrent, tandis que l'adjutant envoyait chercher un détachement d'infanterie.

« Cependant les jeunes gens reformèrent les rangs et se mirent en marche vers l'école: mais, une fois que les deux promotions furent réunies dans la cour du Prytanée, une mêlée générale éclata. Quelques-uns des nouveaux ont été contusionnés assez fortement. Il a fallu l'intervention de la force pour faire cesser la lutte.

« Le commandant du Prytanée a fait une enquête sévère, et, dès le soir, a prononcé l'exclusion de quatorze élèves, qui ont été immédiatement renvoyés à leurs familles. Onze autres ont été mis au cachot, en attendant que des mesures disciplinaires soient prononcées contre les plus compromis.

« Ces faits ont provoqué à La Flèche et au Mans une vive émotion. On déplore la barbare coutume des *brimades*, qui a déjà produit de fâcheux accidents à Saint-Cyr et qui a fini par être abolie par ordre supérieur. Heureusement, dans les désordres actuels, il n'y a pas eu d'accidents de personnes à déplorer.

Aux dernières nouvelles, l'ordre était complètement rétabli au Prytanée militaire de La Flèche; dix-sept élèves ont été renvoyés dans leurs familles, huit sont à l'infirmerie et vingt autres au cachot.

On télégraphie du Mans, 13 novembre, à l'Agence Havas:

« Bien qu'il n'y ait pas eu de nouveaux troubles au Prytanée de La Flèche, les élèves de rhétorique continuent de faire preuve du plus mauvais esprit, et l'on parle de nouvelles expulsions. Un détachement de troupes a été requis pour maintenir l'ordre éventuellement.

Un officier supérieur délégué par le ministre de la guerre est parti avant-hier soir pour se rendre au Prytanée militaire de La Flèche.

TOURS.

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire*:

« Nous apprenons avec plaisir qu'à raison des accidents dont plusieurs ouvriers couvreurs ont été victimes ces temps derniers, tous les maîtres couvreurs de notre ville se sont entendus pour souscrire à une compagnie, une assurance au profit de leurs ouvriers, pour tous les accidents qui pourraient leur arriver, soit pendant le travail, soit à l'occasion du travail.

« Cette mesure, à laquelle nous applaudissons et dont nous félicitons les auteurs, sera certainement bien accueillie par tous les ouvriers couvreurs qu'elle va protéger contre la gêne, et quelquefois contre la misère résultant d'accidents auxquels ils sont si souvent exposés.

« La prime à payer pour chaque ouvrier est insignifiante, puisqu'elle n'est que de 4 fr. 50 par chaque cent francs de salaire.

« Des ouvriers couvreurs paient un pour cent du salaire qu'ils reçoivent, et les patrons paient la différence, soit 0,50 pour cent. »

Faits divers.

Un crime épouvantable vient d'être com-

mis à Allemans-de-Drapt, arrondissement de Normandie.

Le jeune Laprade, âgé de dix-neuf ans, vient de tuer son père, sa mère et son aïeule.

L'assassin a été immédiatement arrêté et les membres du parquet de Normandie se sont transportés sur les lieux pour commencer une enquête.

On nous rapporte, dit l'*Indépendant de la Charente-Inférieure*, l'étrange fait qui suit. Nous le publions sous toutes réserves:

« M. G..., propriétaire bien connu à Royan, s'entretenait dernièrement avec M. B..., son notaire, de diverses affaires d'intérêt, lorsqu'il tomba tout à coup sans connaissance et comme foudroyé. Un médecin appelé aussitôt ne put le rappeler à la vie.

« Les personnes chargées de veiller M. G... ne remarquèrent rien d'anormal jusqu'au moment de l'ensevelir. Aussi quelle ne fut pas la stupeur des assistants lorsqu'en soulevant le corps pour le déposer dans la bière, on s'aperçut qu'il avait recouvert une certaine chaleur et que les membres avaient repris leur souplesse!

« On s'empressa de renvoyer les prêtres déjà en chemin, et le médecin, de nouveau appelé en toute hâte, s'empressa autour de son singulier malade.

« Mais cette fois encore ses soins furent inutiles, et les expériences que l'on tenta en pareil cas pour éveiller la sensibilité et la vie n'amènèrent aucun résultat. En conséquence, ont dû se décider à enterrer définitivement le défunt. »

Un triste accident s'est produit avant-hier matin, à Rouen, à une cérémonie d'enterrement.

Parmi les parents et amis qui suivaient le convoi, dit la *Gazette de Normandie*, figurait M. Tassery, marchand de volailles, rue Bouvreuil.

À la hauteur de la fontaine Sainte-Marie, M. Tassery, qui causait avec son voisin, s'est tout à coup affaissé. On l'a relevé, mais il avait déjà cessé de vivre.

Le corps a été ramené au domicile par une des voitures de deuil.

La charmante nouvelle de M^{lle} MARTHE LACHÈRE, la *Pupille de Salomon* (un volume de 365 pages), dont la publication touche à sa fin dans l'*Echo Saumurois*, est en vente, au prix de 3 fr., chez M. DEZE, libraire, rue Saint-Jean, et chez M. MILON, libraire, rue d'Orléans.

APPEL AUX POÈTES.

Le vingt-unième concours poétique ouvert en France le 15 août 1878, sera clos le 1^{er} décembre 1878. Seize médailles, or, argent, bronze, seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARRANCE, président du comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). — Affranchir.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, 56, rue Jacob, à Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode Illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.

4^e édition: avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Un JOURNAL FINANCIER pour RIEN

4^{fr.} LA SITUATION, le meilleur guide des capitaux et le journal financier le plus influent, le plus consulté et le plus répandu, coûte 4 francs, et donne à ses abonnés:

- 1^o Un abonnement gratuit à tous les tirages français et étrangers, valeurs à lots ou sans lots;
- 2^o Une prime gratuite de 3 fr. de livres à choisir dans le catalogue général de la maison Hachette. Envoi franco.

Par ses renseignements précis sur toutes les valeurs, et surtout par ses arbitrages, la *Situation* est le journal indispensable à tous porteurs de titres.

Ordres de Bourse. — Prêts sur titres. On s'abonne à Paris, 33, rue Vivienne, par mandat ou timbres-poste.

LE MOUVEMENT FINANCIER

2 Fr. par an. Le plus complet des journaux financiers, LE SEUL qui donne chaque semaine:

6 mois d'essai La cote comparée et rectifiée de toutes les Valeurs en Banque cotées et non cotées, F. indique les meilleurs arbitrages et les meilleurs placements.

Prime unique: Une fois par mois, numéro supplémentaire, contenant la liste complète de tous les tirages du mois de toutes les valeurs françaises et étrangères, à lots ou sans lots.

Ordres de Bourse. — Prêts sur titres. Abonnements, 33, rue Vivienne, Paris. (Bon de poste ou timbres-poste.)

MODES VRAIES

29, rue Saint-Roch. — Paris.

Les MODES VRAIES, le meilleur et le plus sûr des guides pour une femme qui recherche la grâce et l'élégance du bon ton dans sa toilette, paraissent tous les mois et contiennent chaque année mille patrons et modèles exécutables de tous les ouvrages à l'aiguille; grandes feuilles de BRODERIE; gravures de modes colorées, grandes TAPISSERIES COLORIÉES; morceaux de musique des maîtres; grandes feuilles de crochet, tricot, filet, bourses, perles, jais, ornements, petits ouvrages nouveaux, etc., près de 200 colonnes de textes explicatifs, clairs et précis; causeries de salon; critique des modes à éviter.

Tous dessins inédits, propriété exclusive des abonnés. Chiffres de toutes les abonnés directes qui demandent.

Paris, 7 francs. Départements, franco, 8 fr. 50.

Un numéro Paris, la livraison avec tapisserie coloriée, 75 c.; sans tapisserie, 60 c. — Il paraît, par an, quatre livraisons avec tapisserie coloriée.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878. Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux,

« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les maux de digestion (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bour-

donnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique. « Revalés-cière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Brébau, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 75,124 : M. et M^{me} Léger, d'une *maladie du foie*, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,724 : M^{me} Chauvet-Pizzalat, d'*anémie*, d'*épuisement* et d'*étouffements*. — Cure N° 62,476 : Sainte-Romaine-des-Illes (Saône-et-Loire). — La Revalés-cière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. — N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalés-cière. Recevez, etc. — Léon PUYLET, instituteur à Cheyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les *Biscuits de Revalés-cière*, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La *Revalés-cière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^e, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.	11 — 20 — —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	7 — 40 — —	9 — 7 — —	11 — 41 — —

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 36 m. matin.	10 — 45 — —	9 h. 40 m. matin.	3 — 10 — soir.
12 — 45 — soir.	6 — 15 — —	7 — 39 — —	11 — 20 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 NOVEMBRE 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	76 05	40	»	Crédit Foncier colonial, 300 fr.	875	»	»	Canal de Suez	730	»	»
2 % amortissable	78 55	25	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	777 50	»	»	Crédit Mobilier esp.	770	6 15	»
4 1/2 %	165 50	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	666 95	6 35	»	Société autrichienne	546 25	5	»
5 %	112 45	35	»	Crédit Mobilier	465	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor, t. payé.	507	»	»	Crédit foncier d'Autriche	560	1 95	»	Orléans	361 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	387	»	»	Charentes, 500 fr. t. p.	670	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	359	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	513	»	»	Est	670	»	»	Est	358 75	»	»
— 1865, 4 %	524	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1060	1 25	»	Nord	364 75	»	»
— 1869, 3 %	413	»	»	Midi	840	1 25	»	Ouest	356	»	»
— 1871, 4 %	399	»	»	Nord	1380	1 25	»	États	358	»	»
— 1875, 4 %	507	»	»	Orléans	1180	40	»	Charentes	37 50	»	»
— 1876, 4 %	506 25	»	»	Ouest	740	2 50	»	C ^e Canaux agricoles	276 25	»	»
Banque de France	3150	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1215	5	»	Canal de Suez	553 50	»	»
Comptoir d'escompte	795	»	»	C. gén. Transatlantique	472 50	2 50	»				
Crédit agricole, 300 f. p.	460	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 13 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	(s'arrête à Angers).
6 — 45 — —	omnibus-mixte.
9 — 1 — —	soir.
1 — 25 — —	express.
4 — 10 — —	omnibus.
7 — 15 — —	(s'arrête à Angers).
10 — 37 — —	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	express.
8 — 21 — —	omnibus.
9 — 10 — —	express.
12 — 40 — —	soir, omnibus-mixte.
14 — 44 — —	omnibus-mixte.
19 — 28 — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 3 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE PICHON.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 13 novembre 1878, enregistré, le sieur Pichon, négociant, demeurant à Saumur, place de la Bilange, a été déclaré en état de faillite ouverte; M. Lemoine, Eugène, juge, a été nommé juge-commissaire, et MM. Doussain, expert-comptable à Saumur, et Guérin, Paul, ancien négociant à Saumur, syndics provisoires.

Pour extrait :
Le greffier,
L. BONNEAU.

(578)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE ROUSSEL, PIERRE.

Conformément à l'article 504 du Code de commerce, les créanciers de la faillite du sieur Roussel, Pierre, marchand tailleur, sont invités à se trouver, le mardi 3 décembre 1878, à une heure du soir, dans la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, pour entendre la lecture du rapport du syndic sur la liquidation et les opérations de la faillite, procéder ensuite à la formation d'un concordat, s'il est possible, sinon, se déclarer en état d'union.

Le greffier,
L. BONNEAU.

(579)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE TOUCHAIS, ÉMILE.

Conformément à l'article 504 du Code de commerce, les créanciers de la faillite du sieur Touchais, Émile, ancien maître d'hôtel à Fontevault, sont invités à se trouver, le mardi 3 décembre 1878, à midi, dans la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, pour entendre la lecture du rapport du syndic sur la liquidation et les opérations de la faillite, procéder ensuite à la formation d'un concordat, s'il est possible, sinon, se voir déclarer en état d'union.

Le greffier,
L. BONNEAU.

(580)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE LIPPMAN.

Avis (article 536 du Code de commerce).

Par jugement rendu le 25 octobre 1878, par le tribunal de commerce de Saumur, le failli Lippman, Alfred, ex-entrepreneur de la maison centrale de Fontevault, a été déclaré non excusable, et les opérations de la faillite terminées.

Le greffier,
L. BONNEAU.

(581)

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

Etudes de M^e GOULIPEAU, notaire, et de M^e TIREAU, avoué, aux Sables-d'Olonne.

VENTE

PAR SUITE DE DÉCÈS.

En l'étude dudit M^e GOULIPEAU, le 23 novembre 1878, à midi.

1^e D'UN GRAND HOTEL, aux Sables-d'Olonne, connu sous le nom de **Grand Hôtel de la Plage**, comprenant quarante-cinq chambres à coucher, salons, salles à manger, cuisine, remises, écuries.

Mise à prix... 150,000 fr.

Cet hôtel est situé sur le Remblai, au centre des bains de mer, en face de la plage.

2^e UN AUTRE HOTEL, nouvellement agrandi et restauré, et comprenant vingt-quatre chambres à coucher, salons, salles à manger, cuisines, etc.

Mise à prix... 70,000 fr.

S'adresser à M^e GOULIPEAU, notaire, ou à M^e TIREAU, avoué poursuivant.

A VENDRE

VIN ROUGE

Récoltes 1877 et 1878.

S'adresser à M. PORTIER, aux Rigaudières, commune d'Allonnes.

A VENDRE

UNE BELLE JUMENT de selle et d'attelage, âgée de six ans.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON ABEL PILON

Paris — Rue de Fleurus, 33 — Paris

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur

LIBRAIRE-ÉDITEUR

CINQ FRANCS PAR MOIS

EXTRAIT DU CATALOGUE

Dictionnaire de P. Larousse avec Supplément qui vient de paraître. 16 volumes brochés.	600
Dictionnaire de Littré et Supplément. Édition Hachette. 5 volumes brochés.	412
Dictionnaire d'Histoire naturelle, par D'OMBREY. Nouvelle édition. 28 volumes de texte et 3 volumes contenant 340 planches soigneusement coloriées à la main.	480
Dictionnaire de Chimie pure et appliquée de WURTZ. 5 volumes. Ouvrage terminé.	90
Histoire de France et de la Révolution, par MICHELET. Nouvelle édition accompagnée de 200 gravures hors texte. 28 volumes.	496
Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des colonies. 106 cartes in-folio coloriées, gravées sur cuivre, accompagnées d'un texte contenant la matière de 10 vol. in-8°. 2 volumes richement reliés.	125
Grand Atlas universel de DURON. 40 cartes double in-folio reliées en un volume.	90
Le Règne végétal. 9 volumes texte et 8 volumes atlas, contenant 3,000 dessins finement coloriés. Prix, monté sur onglet.	800

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

MANUFACTURE de PIANOS et ORGUES

LÉPICIER, successeur de GILLET

Rue des Arènes, 48, à ANGERS.

Dix Médailles à Paris, Bordeaux, etc. etc.

PREMIER PRIX : EXPOSITION 1877.

Très-grand choix de Pianos de sa fabrication, ainsi que des maisons Pleyel, Erard, Hertz neveu, etc., dont M. LÉPICIER est le représentant à Angers.

GRAND CHOIX D'ORGUES-HARMONIUMS.

En vente chez tous les libraires :

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même auteur.

Pour paraître prochainement :

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'EQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'EQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par le même.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ie}

2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites,	Dyspepsies,
Gastralgies,	Digestions lentes,
Douleurs et Crampes d'Estomac,	Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infailibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — Poudre, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 4 fr. 25.

OPIAT, le Pot, 4 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26

ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.